



TOU SA KI FÈT AN LANMÈ SÉ RÉKEN ?

LA DSPOM A BON DOS !

Depuis plusieurs semaines, une nouvelle « règle » était présentée aux agents du SPIP de la Guadeloupe concernant l'articulation entre formation et demi-journée vaquée.

Selon la direction locale, le principe énoncé émanait de la DSPOM : un agent en formation sur sa demi-journée normalement travaillée ne pourrait pas bénéficier de sa demi-journée vaquée.

Les solutions proposées ? Revenir travailler, déplacer son vaqué, poser un congé ou un RCT, voire modifier son organisation de travail. Et lorsque les agents demandent sur quel texte repose cette règle ? Pas de texte. Pas de référence réglementaire clairement communiquée.

Mais aujourd'hui, la règle est claire ! La position de la DSPOM a finalement été clarifiée : **FORMATION ET DEMI-JOURNÉE VAQUÉE SONT COMPATIBLES !**

Autrement dit, le principe initialement présenté aux agents comme émanant de la DSPOM n'est pas celui finalement confirmé par... la DSPOM elle-même !

Ce nouvel épisode interpelle **FO Justice Spip de Guadeloupe**, car la direction locale met régulièrement en avant la DSPOM et ses orientations pour justifier certaines décisions, manigances ou dérives locales appliquées au SPIP.

FO Justice Spip de Guadeloupe dénonce cette politique de fanfaron et théâtrale de la direction du SPIP : qu'elle arrête de prendre les agents pour des cons. Que la direction reste dans son inertie et son aveuglement... c'est son problème. **Nous, nous avançons !**

À force, la DSPOM a bon dos !

Pour **FO Justice Spip de Guadeloupe**, les choses sont pourtant simples :

- Une instruction vient de la DSPOM ? Qu'on la communique à tous.
- Un texte existe ? Qu'on en donne la référence.
- Il s'agit d'une interprétation locale ? Qu'elle soit assumée comme telle.

Aujourd'hui, une chose est désormais claire : **FORMATION + VAQUÉ = C'EST COMPATIBLE !**

NOU PA KA MANDÉ FAVÈ. NOU KA MANDÉ RESPÈ POU DWA A SÉ AJAN LA.

Abymes, le 06 octobre 2026

Le bureau **FO Justice Spip de Guadeloupe**